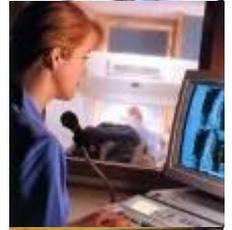




# Ségrégations en carbone : Dossiers Creusot-Forge et cas du GV n°335



CLIS Fessenheim – 28 novembre 2017



## Chronologie des développements du dossier :

- Revue de qualité de fabrication de toutes les pièces forgées à la Forge du Creusot à la suite de la détection de l'anomalie en carbone de la cuve de l'EPR ;
- Avril 2016 : mise en évidence **d'irrégularités dans environ 400 dossiers** de pièces fabriquées depuis 1965 (“dossiers barrés”);
- Juillet 2016 : mise en évidence d'irrégularités dans des dossiers non-barrés ;
- Septembre 2016 : lancement d'un **audit complet et systématique** de tous les documents de fabrication (9000 dossiers dont 6000 nucléaires, 2,4 M pages)  
→ 100 personnes mobilisées, 7 à 10 inspecteurs ASN en contrôle à temps plein ;
- Juillet 2017 : remise par EDF des conclusions de l'audit pour 12 réacteurs devant redémarrer entre septembre et novembre 2017 ;
- 601 irrégularités détectées (traitements thermiques, écarts documentaires génériques...), “sans impact sur la sûreté” selon EDF.

## Actualité récente :

- **Décision ASN n°2017-DC-0604 du 15 septembre 2017 :**
- EDF doit remettre une **revue complète pour chaque réacteur** restant, au plus tard deux mois avant la date de redémarrage envisagée après le prochain arrêt pour rechargement, et en tout état de cause avant fin 2018.
- Le redémarrage de chaque réacteur est subordonné à l'examen par l'ASN des irrégularités détectées et de leur impact potentiel sur la sûreté.
- La revue doit être étendue :
  - Aux composants utilisés pour l'élaboration des procédés de qualification ou les opérations de qualification des composants nucléaires,
  - Aux composants moulés (et pas seulement forgés),
  - Aux autres composants importants pour la protection des intérêts (EIP), y compris les équipements non ESPN (équipements sous pression nucléaire).

- Le réacteur concerné est à l'arrêt depuis le 13 juin 2016. La suspension du certificat d'épreuve par l'ASN implique que **le réacteur reste à l'arrêt en l'attente d'une décision** sur les conditions de son redémarrage ;
- EDF a remis un premier dossier de justification début 2017, puis un **dossier complété en juillet 2017** ;
- Le dossier est **en cours d'examen** par l'ASN, et a été transmis à l'IRSN pour expertise ;
- Les conclusions seront soumises au Groupe permanent d'experts pour les ESPN (équipements sous pression nucléaires) qui comprend des représentants de la société civile ;
- Les **modalités d'information du public** restent à définir mais prévoiront dans tous les cas **d'associer étroitement la CLIS** ;
- Compte tenu du travail en cours et à réaliser, l'aboutissement de l'analyse est envisagé au **premier trimestre 2018**.



[www.asn.fr](http://www.asn.fr)